

Accident de service / accident de trajet / rechute

IMPUTABILITÉ AU SERVICE

↳ Décret n° 2019-301 du 10/04/2019 relatif au CITIS

Éléments à transmettre au CDG31

✉ assurance@cdg31.fr

EMPLOYEUR

Dénomination :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

Nom et fonction du correspondant :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

AGENT À EXPERTISER

Agent CNRACL

Nom et prénom :

N° Sécurité Sociale :

Adresse :

Téléphone fixe :

Portable :

Périodes d'absence prévisibles dans les 3 mois :

Période de congés du _____ au _____
Indisponibilité (préciser le jour)
Pas d'indisponibilité

SINISTRE

Nature du sinistre : Accident de service

Accident de trajet

Date d'origine :

- Date de déclaration de l'agent :
- Date de rechute :

OBJECTIF DE LA MISSION

Accident de service

Accident de trajet

Se prononcer sur l'imputabilité au service en cas de circonstances particulières, de nature à détacher l'accident de service (les lésions décrites sont-elles directement imputables à l'accident?)

Dire si la prise en charge des arrêts et des soins est justifiée au titre de cet accident,

Dire si existence d'un état antérieur,

Dire si existence d'une pathologie indépendante évoluant pour son propre compte, le cas échéant.

Rechute

Les lésions décrites sont-elles la conséquence directe, certaine et exclusive de l'accident reconnu imputable au service en date du _____,

Dire si la prise en charge des arrêts et des soins est justifiée au titre de cette rechute,

Dire si existence d'un état antérieur,

Dire si existence d'une pathologie indépendante évoluant pour son propre compte, le cas échéant.

Dans tous les cas, les points suivants devront être précisés :

- Date de consolidation et le taux d'IPP (invalidité partielle permanente),
- Prise en charge des soins post-consolidation : en fixer la nature et la durée,
- Si l'agent est apte à reprendre ses fonctions :
 - Sur son poste avec ou sans aménagements.
 - Sur un autre poste de son grade (changement d'affectation).
 - Sur un poste à temps complet ou à temps partiel thérapeutique (préciser la quotité).
- Si l'agent est inapte de manière temporaire aux fonctions de son grade.
- Si l'agent est inapte de manière absolue et définitive aux fonctions de son grade.
- Si l'agent est inapte de manière absolue et définitive à toutes fonctions.

Autres éléments qui motivent la demande d'expertise :

Hospitalisation lourde ou séjour de réadaptation fonctionnelle, précisez :

Appareillage divers (dentaire, auditif ...), précisez :

Cure thermale

ORGANISATION DE LA MISSION

La collectivité s'oppose à la réalisation de l'expertise dans un département limitrophe

LISTE DES DOCUMENTS À JOINDRE LORS DE CHAQUE DEMANDE

(sauf si le document a déjà été transmis à l'assureur)

- Déclaration du sinistre,
- Certificats médicaux,
- Formulaire de déclaration de l'accident de service complété par l'agent ;
- Dans le cadre de l'accident de trajet : plan précisant le trajet habituel, le lieu exact de l'accident et la durée normalement nécessaire pour effectuer le trajet, les horaires de travail, les procès-verbaux de la gendarmerie ou le rapport de police, le cas échéant, dans le cas d'une interruption ou d'un détour lors du trajet, des précisions sur les motivations de cette interruption ou de ce détour,
- Fiche de Poste,
- Fiche des missions du grade de l'agent,
- Devis ou facture(s) de soins.

Date de la demande :

Nom de la structure employeur :

Cachet et signature :

L'agent devra se munir de tous les documents médicaux liés à sa pathologie (compte rendu radio, prescriptions médicales, examens...), afin que le médecin expert puisse mener à bien sa mission. Si des examens médicaux sont programmés, le rendez-vous d'expertise sera fixé à l'issue de ses examens.